



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de la Commune de NEUVY-SUR-BARANGEON (Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Pierre CASSARD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2015

Présents : Mmes CASSARD, JENNEAU, JAUBERT, MAILLET, HENRY, SORNIN, CAPLAN, LECOMTE et Mrs BEDIN, DELAIGUES, BAYARD, BURNAND, AFFOUARD, RUEGGER

Excusé : M. GUERRERO MATEOS procuration à M. DELAIGUES

Secrétaire de séance : Mme HENRY

Séance ouverte à 18h35

Mairie
18330 Neuvy-sur-
Barangeon
Tél. : 02.48.52.95.20
Fax : 02.48.52.95.21
mel : mairie-neuvy-sur-
barangeon@wanadoo.fr

Lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2015

Vote : unanimité

1 – Convention SBPA

Depuis plusieurs années, la Commune signe la convention de service pour les chiens errants avec la SBPA dont le siège social est 33, Rue des Mazières à Bourges.

Le coût du service n'a pas augmenté pour l'année 2015 soit 0.40 €/hab. .

La redevance annuelle s'élève à 500.40 €.

Vote : unanimité

2 – Suppression de poste « technicien supérieur »

Le poste de technicien supérieur qui avait été créé en 2010 doit être supprimé car celui-ci n'est plus d'actualité. Il a été remplacé par technicien territorial.

Le poste de technicien supérieur a été supprimé.

Vote : unanimité

3 – Création de poste « technicien territorial »

Un agent a réussi le concours de technicien territorial. Il convient de créer un poste de technicien territorial de 2^{ème} classe à temps complet pour permettre la nomination en qualité de stagiaire de l'agent.

Le poste de technicien territorial a été créé.

Vote : unanimité

4 – Aménagement de la forêt communale - ONF

L'office National des Forêts a établi un projet d'aménagement de la forêt communale.

Les grandes lignes de ce projet sont un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt et un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le projet d'aménagement proposé a été approuvé.

Vote : unanimité

5 – Affouages 2014-2015 – Forêt communale - ONF

Des coupes de bois doivent être réalisées pour des raisons de sécurité (arbres morts sur pied, arbres penchés en limite du domaine public routier, sentiers pédestres et d'habitations) par des affouagistes sur les parcelles communales de la Boulasse, des Rapeaux et des Longuerolles, en gestion ONF.

Il a été approuvé la réalisation de coupe de bois comme précisé ci-dessus.

Vote : unanimité

7 – Renouvellement bail terrains communaux

Le bail d'un terrain arrivé à échéance. Le loyer annuel sera de 60.00€/hect, indexé sur l'indice départemental des fermages, et subira une fois par an les mêmes variations d'augmentation ou de diminution.

Le bail a été renouvelé.

Vote : unanimité

8 – SDE18 – Adhésion « Conseil en Energie Partagé » C.E.P.

Le SDE 18 nous propose de mettre en place un Conseil en Energie Partagé. La collectivité aura à sa disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Cette personne, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du SDE 18, la collectivité confie au Syndicat la mise en place du C.E.P.

L'adhésion est de 0.50€ par hab. pour la première année puis 1.00€ pour les années suivantes. Une convention est signée avec le SDE 18 pour une durée de 6 ans.

. Vote : unanimité

9 – Classement des voiries communales

Une actualisation du tableau de classement des voies communales a été présentée. Les voies communales sont chiffrées à 10 802 m.

Vote :

Pour : 14

Abstention : 1

-.-*.*

La séance est levée à 20h05